



**CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS
SOLITAIRE EQUIPAGE
FLOTTE PARTAGEE HABITABLE**

LA ROCHELLE

25 au 28 août 2023

**INSTRUCTIONS DE COURSE
FLOTTE PARTAGEE HABITABLE**

Avenant n°1

Ajout de l'article 12.7 :

Le comité de course annoncera le numéro de coque de tout bateau OCS, qui ne revient pas sous la ligne de départ dans les 2 minutes, ainsi que le numéro de coque de tout bateau UFD ou BFD.

Ce bateau devra alors quitter la zone de course.

Les umpires pourront si besoin relayer cette information avec un pavillon noir selon l'annexe UF 3.5.C.

L'annexe PARCOURS est modifiée comme suit :

ANNEXE « PARCOURS »

Marques de parcours :

- Les marques n° 1, 2, 3S et 3P sont des bouées cylindriques de couleur **JAUNE**
- La marque de changement de parcours au vent est une bouée cylindrique de couleur **VERTE**
- Les marque de départ et d'arrivée sont des bouées cylindriques de couleur **BLANCHE**

Parcours 1 Flamme numérique n°1

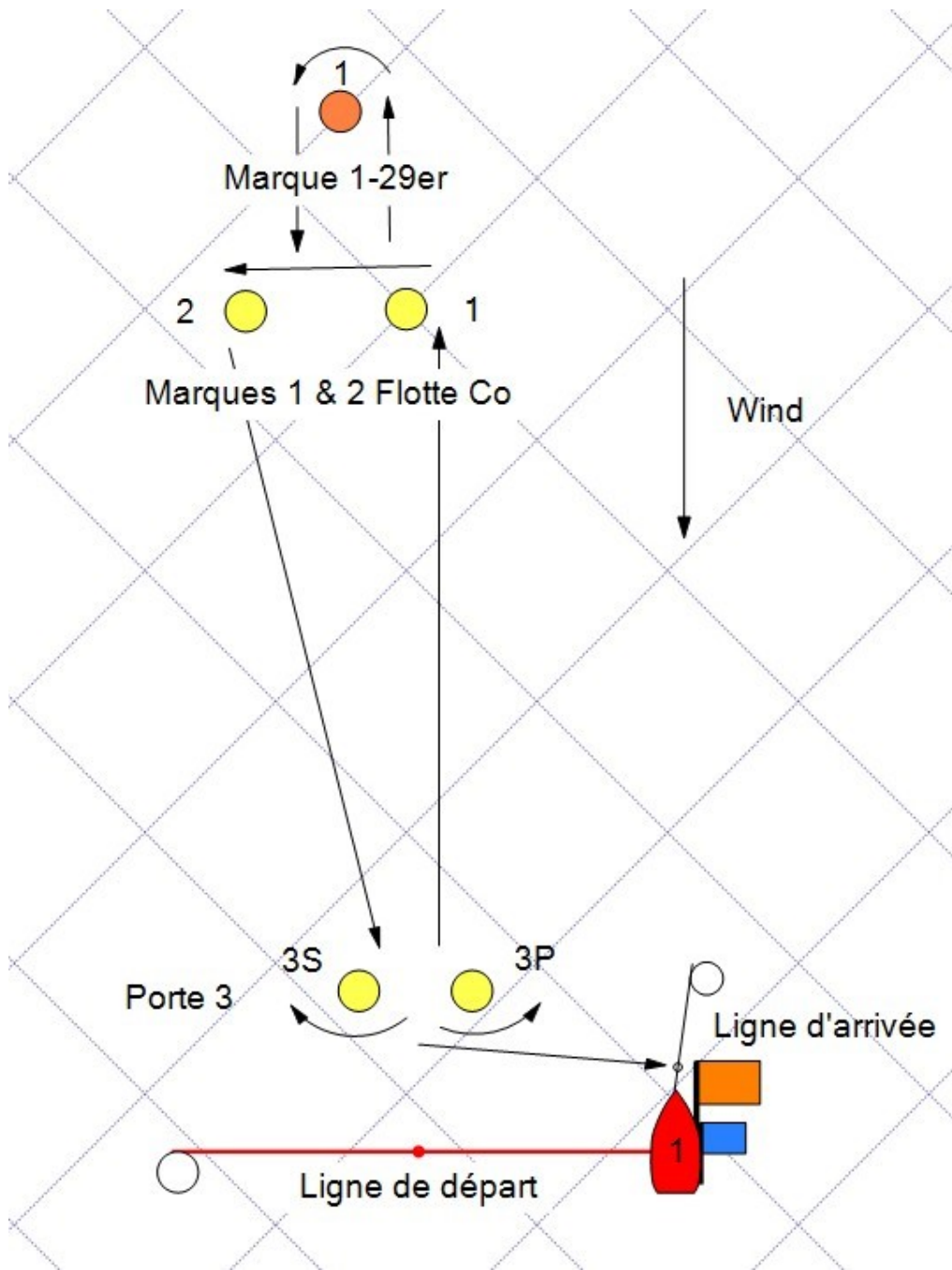
Départ – 1 - 2 – 3B – Arrivée

Parcours 2 Pas de signal

Départ – 1- 2 – porte (3A/3B) – 1 - 2 – 3B – Arrivée

Parcours 3 : Flamme numérique n°3

Départ - 1 - 2 – porte (3A/3B) – 1 - 2 - porte (3A/3B) – 1 - 2 – 3B - Arrivée



Quand un changement de parcours est signalé à la porte 3S-3P, la marque de changement de parcours sera mouillée et devra être laissée à bâbord. Dans ce cas, la marque 2 ne sera pas remouillée.